

Programme de résidences de journalistes

Présentation synthétique

Depuis 2016, le ministère de la Culture a mis en œuvre un programme de résidences de journalistes.

Ce programme vise à l'élargissement des démarches de résidence déjà soutenues par le ministère dans les domaines artistiques et culturels vers le champ des médias et de l'éducation à l'information.

Ces résidences ont pour vocation de venir en soutien à des projets portés par les territoires, afin de :

- Mettre en place des actions d'éducation aux médias et à l'information auprès de publics mobilisés dans des projets éditoriaux ou de médias de proximité ;
- Mettre en œuvre des actions d'éducation aux médias et à l'information auprès de publics diversifiés ;
- Aider à la structuration ou à la professionnalisation de démarches de médias de proximité.

Ces résidences :

- s'adressent à des journalistes professionnels (journalistes en *free-lance* ou journalistes intégrés dans une rédaction) ;
- dans le cadre de l'éducation aux médias et à l'information, sont positionnées prioritairement sur le hors temps scolaire ou sur une articulation temps scolaire / hors temps scolaire ;
- se déroulent principalement, mais pas exclusivement, dans des territoires prioritaires (quartiers relevant de la politique de la ville ou zones rurales) ;
- bénéficient de co-financements notamment par les collectivités territoriales.

Elles sont menées par un journaliste seul ou par une équipe/un collectif de journalistes ; elles peuvent concerner tous types de médias et elles peuvent s'appuyer sur une grande diversité de structures d'accueil et/ou partenariales (culturelles, socio-culturelles, éducatives, etc.).

La gestion de ce programme est entièrement déconcentrée : la sélection et le financement des projets de résidences sont assurés par les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC).